

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 octobre 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre – dix-huit heure
Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
à la salle de réunion de la communauté de communes de COLOMBEY LES BELLES – 5, rue de
la Gare, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du bureau communautaire en exercice : 20

Quorum : 11

Votants présents : Philippe PARMENTIER – Jean-Pierre CALLAIS – Denis KIEFFER - Alain GODARD – Patrick AUBRY – Nathalie AUFRERE – Céline BOUVOT – Émeline MAGNIER-CARETTI - Cécile DENIS – Charles FRANÇOIS - Valérie HOFFMANN - Éric MATHIEU – Gérard WECKERING

Avaient donné procuration : Denis THOMASSIN a donné procuration à Philippe PARMENTIER ; Alain GRIS a donné procuration à Jean Pierre CALLAIS

Excusés : Denis THOMASSIN ; Alain GRIS ; Claude DELOFFRE ; Jérôme RUFFIN ; Benjamin VOINOT.

Présents	13	Votants	15	Procuration	2
----------	----	---------	----	-------------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

Date de convocation : 11/10/2025

Date de publication : 23/10/2025

N°BC_2025-174 Demande de subvention au conseil départemental de Meurthe et Moselle pour l'aménagement d'une aire de Camping-car sur la base de loisirs intercommunale de Favières

Afin de passer un nouveau cap en matière d'attractivité touristique, la collectivité souhaite développer l'aire de camping-car, située sur l'emprise de la Base de Loisirs Intercommunale à Favières, pour répondre à une demande croissante et aussi assurer un complément de revenus pour financer par la suite d'autres projets.

L'objectif est donc de créer une zone plus large d'environ 19 emplacements.

L'accès deviendra payant. Cela augmentera les recettes de la Base de Loisirs.

Depuis plusieurs années, les véhicules de loisirs connaissent un grand succès en France et à l'étranger. Ils offrent à leurs propriétaires un espace de liberté, mais aussi la possibilité de partir en vacances ou en week-end à moindre coût. Un atout non négligeable à l'heure où la hausse des prix contraints les budgets vacances.

Nos atouts :

- ✓ Une aire adossée à la base de loisirs dans un cadre naturel et verdoyant, constituant un îlot de fraîcheur.
- ✓ La proximité de la sortie d'autoroute de l'A31 et le flux des touristes du nord de l'Europe (belges, hollandais, allemands).
- ✓ Un déficit de place de zone d'accueil de camping-caristes sur le Pays Terres de Lorraine.
- ✓ Aucune aire dans le sud (Communauté de Communes du pays de Colombey et du sud Toulais et Communauté de Communes du Pays du Saintois). La plus proche de ce type est à Mirecourt.
- ✓ Un public majoritairement de retraités avec un pouvoir d'achat et qui préfère une zone aménagée et payante plutôt qu'un stationnement aléatoire en pleine rue.

Les répercussions positives attendues :

- Un impact positif pour les commerces locaux.
- Des recettes supplémentaires pour la base de loisirs.
- Des clients supplémentaires pour le restaurant du lac en été et pour la boulangerie de Favières.
- Des recettes supplémentaires pour le tourisme, en effet les camping-caristes payent la taxe de séjour.
- Un effet boule de neige car les camping-caristes ont des réseaux de communication performant, et le bouche à oreille au sein de cette communauté, ainsi que les outils de communication du prestataire contribueront à faire connaître ce site.

Notre but ultime :

Capter les touristes de passage et les inciter à séjourner plusieurs jours sur le Pays Terres de Lorraine.

Date prévisionnelle de début de projet : dernier trimestre 2025

Date prévisionnelle de fin de projet : avril 2026

Localisation du projet : Favières

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES

Montants prévus	
☐ X HT ☐ TTC	
Nature des dépenses	Montants attendus
Fourniture équipement Camping-car Park	61 948,60 €
Aménagement du site	85 000,00 €
Total	146 948,60 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Nom du (des) financeur(s)	Montants attendus
Leader	17 500,00 €
AT54 investissement (10% du total)	14 694,86 €
Autofinancement et emprunt	114 753,74 €
Total	146 948,60 €



Vu le projet de territoire adopté en Conseil communautaire le 22/09/2022, notamment l'objectif suivant **(3.3.) Développer le tourisme et les projets touristiques, notamment par :**

- **La création d'activités et des lieux d'accueil touristique en s'appuyant sur le cadre de vie qualitatif de notre territoire (3.3.2)**
- **Le soutien à la base de loisirs de Favières, à sa promotion et à ses animations (3.3.3)**

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025_153 en date du 2 octobre 2025, validant le projet et autorisant la délivrance d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec la société Camping -Car Park,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire

SOLLICITE un financement à hauteur de 14 695 €, soit 10% du coût prévisionnel du projet, auprès du Département de Meurthe et Moselle dans le cadre du dispositif AT54 Investissement.

AUTORISE le Président à signer tous documents en lien avec cette demande de subvention.

Le secrétaire de séance,
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER

